

Image not found or type unknown



Réduction pour abandon de droit d'auteur

Par **Nanit6**, le **06/05/2013** à **14:15**

Bonjour,

J'ai créé un logo pour une association que j'ai réalisé à titre gracieux.

Je souhaiterais tout de même bénéficier pour cela d'une réduction d'impôts suite à l'abandon de droits d'auteurs.

1/ Est-ce possible ?

2/ Comment évaluer ces droits d'auteurs ?

Je crée également des affiches pour cette association, est-ce ce que ça peut également entrer en compte ?

Merci pour vos réponses